

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent neuvième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 5 mars 2007 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 16 avril 2007

Procès-verbal de la trois cent neuvième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 5 mars 2007 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
AUBÉ, Marc Chargé de cours – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
BLANCHETTE, Michel Professeur – Département des sciences comptables	X	
BLEYAERT, Élodie Étudiante – Bacc. en sciences sociales	X	
BLOUIN MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
CHAPUT, Luc Professeur – Sciences administratives	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
SIMARD, Étienne Étudiant – Maîtrise en développement régional	X	
SIMARD, Jean-François Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique		X
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	
<u>OBSERVATRICES RÉGULIÈRES :</u>		
MONDOU, Hélène Agente de recherche Décanat des études		X
ROCHFORT, Odette Technicienne – École multidisciplinaire de l'image		X

PRÉSENT**ABSENT****INVITÉ :**

PRÉSEULT, Paul
Directeur du Service des ressources humaines
et financières

X (point 7.1)

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, annonce qu'en l'absence de la présidente, madame Marlène Thonnard, il agit comme président d'assemblée qu'il déclare ouverte à 16 h 40, après avoir constaté le quorum.

Il souligne la nomination, par décret du gouvernement du Québec en date du 21 février 2007, des membres suivants au Conseil d'administration : messieurs Luc Chaput et Michel Blanchette, à titre de représentants des professeurs, et monsieur Marc Aubé, à titre de représentant des chargés de cours.

1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent huitième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions des deux cent quatre-vingt-douzième et deux cent quatre-vingt-treizième réunions du Comité exécutif
- 4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours
 - 4.1 Projet de Politique linguistique
 - 4.2 Bilan – Campagne majeure de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais
 - 4.3 Nomination à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais
- 5.- Affaires générales
 - 5.1 Projet de session de formation : attentes des membres du Conseil d'administration
- 6.- Affaires académiques
 - 6.1 Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle
 - 6.2 Modification du Règlement concernant le plagiat et la fraude
 - 6.3 Projet de modification du titre de « responsable des études de premier cycle en arts » à l'École multidisciplinaire de l'image pour « directeur des études de premier cycle en arts »
 - 6.4 Modifications au Programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'UQO
 - 6.5 Ouverture et implantation du programme de Certificat en droit de l'entreprise et du travail
 - 6.6 Ajout du cours *Atelier de réussite universitaire* (ARU9003) pour tous les étudiants non détenteurs d'un programme d'études collégiales admis à un baccalauréat
 - 6.7 Nomination de deux (2) responsables de programme
 - 6.8 Adoption du protocole d'entente entre la Cité collégiale et l'Université du Québec en Outaouais concernant un plan de formation conjoint en administration des affaires – concentration finances
 - 6.9 Autonomisation du programme de Baccalauréat en psychologie

- 7.- Affaires administratives et financières
 - 7.1 Contexte de préparation des budgets 2007-2008, orientations budgétaires pour les fonds de fonctionnement et d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais
 - 7.2 Composition et quorum au Comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais
 - 7.3 Nomination des membres du Comité de vérification
 - 7.4 Frais afférents – suivi du dossier
 - 7.5 Embauche et nomination d'un directeur des communications et du recrutement
 - 7.6 Convention de prêt à intervenir entre l'Université du Québec en Outaouais et Financement-Québec dans le cadre de la subvention accordée par le ministère du Développement économique et régional et de la recherche (MDERR) concernant l'acquisition d'équipements de pointe pour le Laboratoire de cyberpsychologie de l'UQO
- 8.- Nomination
 - 8.1 Nomination d'un membre au Comité exécutif
- 9.- Période d'information et questions
- 10.- Dépôt de document
 - 10.1 Lettre de messieurs Lucien G. Boucher, Pierre-Paul Morin, Daniel Pelletier et Jan Saint-Macary à monsieur Daniel Coderre concernant l'abolition de programmes en anglais à l'UQO
- 11.- Prochaine assemblée
- 12.- Levée de l'assemblée

2.- **Procès-verbal de la trois cent huitième réunion**

2.1 **Adoption**

Sur proposition de madame Lisette Blouin Monfils, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent huitième réunion sous réserve des modifications apportées en séance.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent huitième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- **Entérinement des décisions des deux cent quatre-vingt-douzième et deux cent quatre-vingt-treizième réunions du Comité exécutif**

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent quatre-vingt-douzième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent quatre-vingt-treizième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Un membre attire l'attention du conseil sur la mention, à la première et à la deuxième page des procès-verbaux des réunions du Comité exécutif, de l'heure de convocation de ces réunions, heure qui diffère de l'heure réelle à laquelle les réunions ont effectivement débuté et qui est rapportée comme telle à la troisième page des procès-verbaux en question. Le secrétaire général va procéder à des vérifications et fera rapport au prochain conseil.

4.- **Dossiers prioritaires et mandats en cours**

4.1 **Projet de Politique linguistique**

Le recteur dresse un état de situation relatif au projet de Politique linguistique. Après s'être assuré que les membres avaient bien reçu les documents produits à la suite du processus de consultation, il informe le conseil des demandes qui lui ont été adressées de dépôt de nouveaux documents en lien avec le processus d'adoption du projet.

Il informe également le conseil, conformément à l'engagement qu'il a pris dans ce sens vis-à-vis les requérants, des demandes de représentations qui ont été adressées au conseil, soit par lettre, soit par courriel, de madame Louise Briand (courriel du 5 mars 2007 adressé au secrétaire général) et de messieurs Lucien G. Boucher, Pierre Charron, Pierre-Paul Morin, Daniel Pelletier et Jan Saint-Macary (lettre du 12 février 2007 adressée à la présidente et au recteur).

Il mentionne que la Commission des études a reçu sensiblement les mêmes demandes et qu'elle a décidé, à sa réunion du 22 février dernier, d'entendre les représentations que souhaiteraient lui faire les seules personnes qui assument les directions des deux départements qui ont la responsabilité de cours disciplinaires offerts en langues autres que le français ainsi que les trois responsables des programmes de cycles supérieurs directement concernés par l'offre de programmes en langues autres que le français, s'ils en faisaient explicitement la demande, ce qui fut effectivement le cas.

Il rappelle qu'une date d'audition a été fixée au 24 avril pour débattre du grief soumis par le SPUQO dans le cadre du processus de consultation sur le projet de Politique linguistique.

Il informe également que l'affectatrice du Téléjournal Ottawa-Gatineau de la télévision de Radio-Canada, madame Caroline Milliard, a demandé formellement à être autorisée à assister, comme observatrice, à la réunion du 16 avril prochain.

Se disant satisfait de l'éclairage apporté par les différents mémoires et avis produits dans le cadre de la consultation et réaffirmant l'importance de s'en tenir au processus établi au départ, il exprime des réserves sur la possibilité que le conseil accepte, éventuellement, de recevoir des documents ou d'entendre des individus qui souhaiteraient effectuer des représentations au conseil en lien avec le dossier linguistique.

Il sollicite l'avis du conseil aux différents éléments qui précèdent.

Un membre intervient avec une question de privilège afin de s'assurer que le conseil ne s'engage, dans le traitement du présent point, sur des discussions de fond qui ne devraient avoir lieu qu'à la prochaine réunion du conseil, soit le 16 avril 2007. Le président d'assemblée, qui fait droit à l'intervention, confirme effectivement qu'il n'autorisera pas que le conseil s'engage sur un débat de fond sur cette question au cours de la présente assemblée.

Se disant préoccupé par le contexte dans lequel le conseil sera appelé à délibérer, compte tenu des enjeux reliés à la Politique linguistique, un membre suggère que le conseil, lors de sa réunion du 16 avril 2007, se constitue en comité plénier pour l'étude de cette question.

Un membre exprime le besoin d'obtenir une analyse synthèse et objective des avis et mémoires déposés, ce à quoi le recteur répond que cette possibilité avait déjà été envisagée, mais qu'il avait été jugé préférable de ne pas produire une telle analyse pour éviter qu'elle puisse être interprétée comme une étude biaisée des contenus

soumis, mais également pour permettre aux membres du conseil d'effectuer leur propre analyse des résultats de la consultation.

Un membre demande à pouvoir déposer un document qui se rapporte à une analyse synthèse des avis et des mémoires qui ont été déposés dans le cadre de la consultation.

La proposition suivante est formulée en séance, dûment proposée par madame Pierrette Dupont-Rousse, et appuyée par madame Claudette Gatien :

QUE le Conseil d'administration adopte la position de s'en tenir au cadre préalablement établi pour le processus de consultation du projet de Politique linguistique et qu'en conséquence, il refuse que lui soit présenté tout document à cet effet, postérieurement au 16 février 2007, date de clôture de la période de consultation.

Un membre demande le vote (pour : 14 - contre : 0). La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le conseil traite maintenant de la demande adressée par certaines personnes, visant à être entendues par le conseil. Des membres expriment leur inconfort que compte tenu des enjeux découlant de l'adoption du projet de Politique linguistique, que le conseil n'accepte pas d'entendre ces mêmes personnes. D'autres membres évoquent, au contraire, le fait que toutes les personnes qui le souhaitaient ont eu l'occasion de faire valoir leur point de vue.

La proposition suivante est formulée en séance, dûment proposée par monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claire Vaive :

CONSIDÉRANT que les parties intéressées ont eu l'occasion, si elles le souhaitent, d'effectuer des représentations écrites dans le cadre du processus d'adoption du projet de Politique linguistique et que ces mêmes représentations ont été portées à la connaissance du conseil,

IL EST RÉSOLU que le Conseil d'administration maintienne sa position de ne recevoir aucune représentation verbale dans le cadre du processus d'adoption du projet de Politique linguistique.

Le président appelle le vote (pour : 12 - contre : 2). La proposition est adoptée à la majorité.

Le conseil traite maintenant de la demande visant à autoriser la présence d'observateurs à la réunion du 16 avril 2007.

La proposition suivante est formulée en séance, dûment proposée par madame Claire Vaive, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils :

QU'il soit décrété qu'à la réunion du Conseil d'administration du 16 avril 2007, seuls les membres du Conseil d'administration et les personnes ayant le statut d'observateurs réguliers soient autorisés à assister à l'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.2 Bilan – Campagne majeure de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais

Le recteur dresse un bilan d'étape de la campagne majeure de la Fondation qu'il qualifie de très positif. Il rappelle que 60 % de l'objectif visant à recueillir une somme de 10 millions \$ a déjà été atteint, alors que la campagne n'en est qu'à sa première année et qu'elle va se poursuivre pendant quatre autres années. Il informe le conseil que la Fondation va procéder très bientôt à une relance de la campagne auprès de la communauté universitaire, des diplômés et aussi dans la région des Laurentides.

4.3 Nomination à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

Le recteur informe les membres du Conseil d'administration que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) sollicite des candidatures d'organismes de la société civile de la région pour son conseil d'administration, notamment dans la

catégorie *Éducation supérieure, Recherche et Science*. À l'instar des autres organismes et institutions de la région, l'UQO est invitée à soumettre des candidatures.

Le poste à combler est actuellement occupé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui voit son mandat se terminer le 31 mars prochain.

La présence d'un représentant de l'UQO au sein du conseil d'administration de la CRÉO comporte une dimension stratégique importante pour l'UQO à l'égard de sa participation à cette instance régionale et facilite la concertation avec les autres partenaires qui la compose.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CA-4593 concernant la recommandation d'un représentant de l'UQO (**Marlène Thonnard**) à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), laquelle est jointe en appendice.

Un membre informe le conseil que le Cégep Heritage a appuyé, par lettre, la candidature de madame Marlène Thonnard.

Un membre suggère de témoigner de la gratitude du conseil à l'égard du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui a siégé à la CRÉO pendant les trois dernières années et qui a été en mesure de bien représenter l'UQO.

La proposition suivante est formulée en séance, dûment proposée par monsieur Claude Chénier et appuyée par madame Claudette Gatien :

DE REMERCIER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, monsieur Denis Dubé, pour son implication au sein du conseil d'administration de la CRÉO, pendant les trois dernières années.

Adoptée à l'unanimité.

5.- **Affaires générales**

5.1 **Projet de session de formation : attentes des membres du Conseil d'administration**

Le recteur soumet au conseil un projet de session de formation pour les membres du conseil, qui fait suite à plusieurs commentaires formulés par des membres qui exprimaient le besoin de participer à une telle formation. L'arrivée de plusieurs nouveaux membres au conseil et l'approfondissement des enjeux liés à la gouvernance universitaire militent, selon lui, en faveur d'une activité de formation.

Tout en souhaitant que cette session ait lieu idéalement entre la mi-mai et la mi-juin, les membres du conseil se disent en accord avec l'idée d'une session de formation et de discussion autour des éléments de gouvernance et d'appropriation des enjeux de fonctionnement et de développement de l'UQO.

On réaffirme l'importance, pour les membres du conseil, d'apprendre à se connaître davantage et, ainsi, d'améliorer la cohésion du groupe et sa capacité à assumer ses obligations.

Le secrétaire général est mandaté pour procéder à l'organisation de cette session qui prendrait la forme d'une journée, dans un lieu à l'extérieur de l'Université. Un programme préliminaire sera éventuellement présenté aux membres.

6.- **Affaires académiques**

6.1 **Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que conformément à la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts, la Commission des études a recommandé au Conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux

étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CA-4594 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

6.2 Modification du Règlement concernant le plagiat et la fraude

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne aux membres du Conseil d'administration que l'actuel règlement date de 2001 de sorte que certains articles doivent être mis à jour pour suivre l'évolution des méthodes de plagiat et fraude qui sont présentement utilisées. Pour ce faire, plusieurs réunions ont eu lieu avec les membres du Comité de discipline ainsi qu'une consultation auprès des unités de gestion des programmes d'études de l'UQO.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au Conseil d'administration de donner suite au projet de modification du Règlement concernant le plagiat et la fraude, lequel a été analysé par la Commission des études qui a formulé une recommandation favorable à cette fin.

Un membre émet la préoccupation selon laquelle le plagiat doit être une responsabilité institutionnelle et suggère que soient envisagés des moyens visant à une plus grande sensibilisation de la communauté universitaire à l'égard de ce phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait état des moyens qui sont pris au niveau de la sensibilisation et de sa préoccupation en vue d'assurer que les cas de fraude et de plagiat, soient dénoncés et traités selon le règlement.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CA-4595 concernant la modification du Règlement concernant le plagiat et la fraude, laquelle est jointe en appendice.

6.3 Projet de modification du titre de « responsable des études de premier cycle en arts » à l'École multidisciplinaire de l'image pour « directeur des études de premier cycle en arts »

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet au Conseil d'administration le projet de modification du titre de « responsable des études de premier cycle en arts » à l'École multidisciplinaire de l'image qui fait suite à une demande du responsable des études de premier cycle en arts à l'effet d'utiliser l'appellation « directeur ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CA-4596 concernant la modification du titre de « responsable des études de premier cycle en arts » à l'École multidisciplinaire de l'image pour « directeur des études de premier cycle en arts », laquelle est jointe en appendice.

6.4 Modifications au Programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'UQO

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que le Programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'Université du Québec en Outaouais prévoit qu'un prix d'excellence pour l'implication dans le milieu soit décerné en 2007.

Selon ce programme, le comité de sélection doit être formé des membres suivants :

- le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (président);
- le directeur du Bureau de liaison université-milieu;
- deux professeurs;

- un membre socio-économique siégeant à la Sous-commission des relations avec le milieu;
- le doyen de la gestion académique (secrétaire).

La Sous-commission des relations avec le milieu ayant été abolie, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche propose de modifier la composition du comité de sélection de la façon suivante :

- *le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (président);*
- *le directeur du Bureau de liaison université-milieu;*
- *deux professeurs;*
- *un membre socio-économique siégeant à un Conseil de module, à un Comité de programme ou au Conseil d'administration;*
- *le doyen de la gestion académique (secrétaire).*

Selon le programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'Université du Québec en Outaouais, le processus d'attribution des prix d'excellence est le suivant :

La Commission des études forme les comités de sélection. Les prix sont octroyés par la Commission des études qui choisit les lauréats à sa réunion du mois de septembre suite aux recommandations acheminées par les comités de sélection. Les prix sont remis lors de la Cérémonie de la Collation des grades qui suit :

Afin d'alléger et de simplifier ce processus d'attribution des prix d'excellence, les modifications suivantes seraient souhaitables :

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche forme les comités de sélection. Les prix sont octroyés par la Commission des études qui choisit les lauréats suite aux recommandations acheminées par les comités de sélection. Les prix sont remis lors de la Cérémonie de la Collation des grades qui suit.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CA-4597 concernant la modification du Programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

6.5 Ouverture et implantation du programme de Certificat en droit de l'entreprise et du travail

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du Conseil d'administration le projet de programme de Certificat en droit de l'entreprise et du travail.

Ce projet de programme s'inscrit dans les grandes orientations du développement académique de l'UQO pour les années 2003-2012. L'Université a entrepris cette démarche en réponse à la demande pressentie dans le secteur à vocation professionnelle relié aux sciences de la gestion et du droit dans l'Outaouais. Ce programme de certificat permettra de consolider la présence du droit dans ces disciplines et d'offrir en territoire québécois un service à la population dans ce secteur d'activités.

C'est dans cet esprit que l'Université pourra à la fois poursuivre son développement et mieux répondre aux besoins de la population de sa région.

Un membre suggère d'utiliser les canaux de communication de l'Association des diplômés et diplômées pour faciliter la promotion de ce nouveau programme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Michel Blanchette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CA-4598 concernant le projet de programme de Certificat en droit de l'entreprise et du travail, laquelle est jointe en appendice.

6.6 Ajout du cours *Atelier de réussite universitaire* (ARU9003) pour certains étudiants non détenteurs d'un programme d'études collégiales admis à un baccalauréat

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du Conseil d'administration le traitement du cours *Atelier de réussite universitaire* (ARU9003) à titre de condition d'admission, pour certains étudiants non détenteurs d'un diplôme d'études collégiales admis à un baccalauréat.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CA-4599 concernant le projet de rendre obligatoire le cours *Atelier de réussite universitaire* (ARU9003) à certains étudiants non détenteurs d'un diplôme d'études collégiales admis à un baccalauréat, à titre de condition d'admission, laquelle est jointe en appendice.

6.7 Nomination de deux (2) responsables de programme

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres du Conseil d'administration le projet de nomination de responsables de programme du « Programme court en expertise comptable professionnelle » (0645) et du « Programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Michel Blanchette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CA-4600 concernant la nomination d'une responsable du « Programme court de 2^e cycle en expertise comptable professionnelle » (**Diane Bigras**), laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Luc Chaput, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CA-4601 concernant la nomination d'une responsable du « Programme court de 2^e cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes » (**Natalia Dankova**), laquelle est jointe en appendice.

6.8 Adoption du protocole d'entente entre la Cité collégiale et l'Université du Québec en Outaouais concernant un plan de formation conjoint en administration des affaires – concentration finances

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres du Conseil d'administration le protocole d'entente entre la Cité collégiale et l'Université du Québec en Outaouais concernant un plan de formation conjoint en administration des affaires – concentration finances.

Des discussions ont eu cours afin de définir un partenariat permettant aux étudiants inscrits au Diplôme d'études collégiales (programme de 3 ans) à la Cité collégiale et ayant un rendement supérieur, de compléter une formation intégrée Collège-UQO. Un plan de formation a été établi assurant l'intégrité des apprentissages.

Il s'agit ici d'une opportunité pour l'Université d'attirer un plus grand nombre d'étudiants francophones de l'Ontario. On rappelle que ce dossier avait déjà été présenté au Conseil d'administration et que ce dernier avait souhaité que des échanges aient lieu avec le Cégep de l'Outaouais avant qu'on y donne suite. Le recteur confirme que les travaux avec la direction du Cégep ont été entamés.

À la suite de la remarque d'un membre sur le recours à l'acronyme « DEC » pour désigner le diplôme d'études collégiales ontarien, alors qu'il s'agit, selon lui, d'un terme qui désigne spécifiquement le « Diplôme d'études collégiales » du réseau collégial québécois, le conseil autorise la direction à adapter, à la fois dans la résolution et dans le protocole, la formule « DEC-BAC » de façon à la distinguer de la formule habituellement employée dans le contexte du « DEC-BAC » québécois.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CA-4602 concernant l'adoption du protocole d'entente entre la Cité

collégiale et l'Université du Québec en Outaouais relatif à un plan de formation conjoint en administration des affaires – concentration finances, laquelle est jointe en appendice.

6.9 Autonomisation du programme de Baccalauréat en psychologie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres du Conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions au Baccalauréat en psychologie offert de façon autonome par l'UQO. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que ce programme était offert par extension de l'UQAM depuis 1998 et souligne son appréciation envers l'UQAM pour sa grande collaboration au cours des années.

Tout en exprimant sa grande satisfaction à l'égard de l'autonomisation de ce programme, un membre soumet que ce secteur est actuellement en grande pénurie et qu'il faudra éventuellement prévoir une augmentation importante des besoins de formation de psychologues qualifiés.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CA-4603 concernant l'ouverture des admissions au Baccalauréat en psychologie offert de façon autonome par l'UQO, laquelle est jointe en appendice.

7.- Affaires administratives et financières

7.1 Contexte de préparation des budgets 2007-2008, orientations budgétaires pour les fonds de fonctionnement et d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais

Monsieur Paul Préseault, directeur du Service des ressources humaines et financières, se joint au conseil pour le traitement de ce point.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres du Conseil d'administration que les opérations de préparation des budgets, tant au fonds de fonctionnement qu'à celui d'investissement, ont débuté pour l'année financière 2007-2008. À cet effet, malgré l'incertitude avec laquelle l'Université doit composer à chaque année concernant les règles budgétaires, elle souligne que certaines hypothèses doivent être considérées afin de guider les travaux de préparation du budget annuel.

Un membre intervient pour souligner, en premier lieu, qu'il conçoit difficilement que le document présenté comporte des orientations budgétaires et dit souhaiter qu'à l'avenir, l'information de nature comptable soit présentée d'une façon plus conviviale. Il s'interroge également sur le positionnement de l'UQO au niveau de l'ampleur de son déficit accumulé en comparaison avec les autres universités québécoises.

Le recteur dresse un bilan de la situation financière très difficile des universités québécoises et de l'augmentation fulgurante des dettes d'opération consolidées qui dépasseraient, pour la prochaine année, le cap des 400 millions de dollars.

Il informe le conseil que le président de l'UQ a déjà été avisé qu'il y avait de fortes possibilités que l'UQO ne soit pas en mesure, compte tenu du manque de financement constaté, de rencontrer ses objectifs budgétaires, malgré le plan de retour à l'équilibre déjà soumis. Par ailleurs, il exprime sa confiance que l'UQO, à l'instar des autres établissements universitaires, puisse bénéficier, à court terme, d'un refinancement indispensable à l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CA-4604 concernant le « Contexte de préparation des budgets 2007-2008, orientations budgétaires pour les fonds de fonctionnement et d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais », laquelle est jointe en appendice.

7.2 Composition et quorum au Comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que le Comité de vérification est un comité créé par le Conseil d'administration dont la

composition et le mandat sont régis par l'article 4 du Règlement de régie interne et Procédure de délibérations des instances statutaires - Règlement n° 1.

Ce comité est actuellement composé de trois membres du Conseil d'administration choisis parmi les membres représentant le milieu socio-économique, les collèges et les diplômés. Elle rappelle que le Conseil d'administration, à l'automne dernier, avait demandé à ce que le nombre de membres de ce comité soit porté à quatre.

Elle recommande également d'ajouter un article sur le quorum, qui le fixerait à trois membres.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CA-4605 concernant la composition et le quorum au Comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

7.3 Nomination des membres du Comité de vérification

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que, comme il est prévu à l'article 4.8.1 du Règlement de régie interne, le Conseil d'administration doit procéder annuellement à la nomination des membres du Comité de vérification.

En mai 2006, le Conseil d'administration a nommé mesdames Pierrette Dupont-Rousse, Marlène Thonnard et monsieur Serge Labine membres du Comité de vérification.

Suite à la démission de monsieur Serge Labine, l'automne dernier, et à la modification de la composition du Comité de vérification, l'Université doit procéder à la nomination des quatre membres du comité parmi les membres socio-économiques.

Un des mandats de ce comité est d'étudier les états financiers de l'Université et d'en recommander l'adoption par le Conseil d'administration. Ces travaux se déroulent à l'été, la fin d'exercice financier étant le 31 mai.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CA-4606 concernant la nomination des membres du Comité de vérification, laquelle est jointe en appendice.

7.4 Frais afférents – suivi du dossier

Le recteur et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources font le point sur les revendications de l'AGE-UQO à la suite de l'adoption, par le conseil, lors de sa réunion du 22 janvier 2007, d'une hausse des frais afférents. Une journée de grève a donc été tenue le 15 février dernier et l'AGE-UQO dispose de trois autres journées en banque, à exercer après la présente séance du conseil, si celui-ci ne revient pas sur sa position de renoncer à ces hausses de frais.

Ils font également état de leur rencontre du 20 février 2007 avec deux représentants étudiants et des engagements qui avaient alors été pris à cette occasion, soit de tenir une rencontre le 2 mars 2007 avec la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, le registraire et le directeur du STI, pour expliquer les raisons de la hausse proposée, rencontre qui s'est effectivement tenue, et de procéder à l'inscription à l'ordre du jour du présent conseil d'un point sur la question de la hausse des droits afférents.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe le conseil de la situation des frais afférents, d'une part, dans les autres constituantes du réseau de l'UQ et, d'autre part, dans les autres universités québécoises pour conclure que la très vaste majorité des universités québécoises a procédé ou était sur le point de procéder à des hausses de frais, dont certaines à des niveaux plus élevés que celles adoptées par l'UQO.

Un membre déplore que l'UQO, par une hausse aussi substantielle des frais afférents, cherche à faire payer les étudiants alors que c'est l'État qui devrait assumer de tels frais. Tout en reconnaissant la situation du sous-financement des universités, il

soutient que l'UQO ne s'est jamais déchargée de son fardeau de justifier les hausses adoptées et que ces mesures font en sorte que ce sont les étudiants qui supportent une partie du déficit d'opération de l'UQO.

Il soumet, en conséquence, une proposition de dépôt de la résolution adoptée le 22 janvier dernier (308-CA-4589). Après avoir pris avis auprès du secrétaire général, le conseil, incluant le membre à l'origine de cette proposition, se déclare satisfait des explications de ce dernier, à l'effet qu'il s'agit plutôt de procéder par un vote de reconsidération, conformément à l'article 42 de la « Procédure de délibérations des instances statutaires » de l'annexe 1 du Règlement général n° 1.

Le président, conformément à l'article précité, invite le membre à soumettre son argumentaire final et demande, par la suite, si deux membres ayant voté du côté gagnant sont disposés à proposer et à appuyer un vote de reconsidération de la résolution 308-CA-4589. Aucun membre n'étant disposé à cet effet, le président déclare que le conseil ne peut donc être saisi d'un vote de reconsidération.

Le recteur transmet sa préoccupation à l'égard des conditions reliées à l'accessibilité aux études universitaires, suivant en cela le profil particulier de la clientèle traditionnelle des universités du réseau de l'UQ et invite les étudiants à suggérer à la direction de l'UQO des mesures susceptibles de faciliter l'accessibilité aux études universitaires chez les étudiants moins bien nantis.

Le membre invite la direction de l'UQO à venir justifier auprès des étudiants, en assemblée publique, la hausse des frais.

7.5 Embauche et nomination d'un directeur des communications et du recrutement

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que suite au départ du directeur des communications et du recrutement, la recommandation du Comité de sélection pour combler la vacance est à l'effet de retenir la candidature de monsieur Jean Boileau.

Après examen de cette candidature, le Conseil d'administration est invité à procéder à l'embauche et à la nomination de monsieur Jean Boileau à titre de directeur des communications et du recrutement pour la période du 12 mars 2007 au 31 mai 2009.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CA-4607 concernant l'engagement et la nomination de monsieur **Jean Boileau** au poste de directeur des communications et du recrutement, laquelle est jointe en appendice.

7.6 Convention de prêt à intervenir entre l'Université du Québec en Outaouais et Financement-Québec dans le cadre de la subvention accordée par le ministère du Développement économique et régional et de la recherche (MDERR) concernant l'acquisition d'équipements de pointe pour le Laboratoire de cyberpsychologie de l'UQO

L'Université a soumis, il y a quatre ans, une demande de financement afin de doter le Laboratoire de cyberpsychologie d'équipements de pointe. Cette démarche a permis à l'UQO de devenir un chef de file international dans le domaine de la cyberpsychologie.

En effet, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation accorde à l'UQO, dans le cadre du Programme d'appui au financement d'infrastructures (PAFI), une aide financière pouvant atteindre le montant maximal de 501 224 \$ pour l'acquisition d'équipement de pointe pour le Laboratoire de cyberpsychologie. Cette somme correspond à 80 % du coût total de l'équipement qui est estimé à 626 530 \$. Le 20 % restant est constitué d'une contribution de la Fondation de l'UQO (100 000 \$) et de contributions institutionnelles.

L'UQO a signé une convention d'aide financière avec le Ministère avant d'obtenir la subvention au Conseil d'administration du 31 janvier 2005 (résolution 284-CA-4140).

Le Ministère subventionne les projets d'immobilisation et d'acquisition d'équipement par l'entremise d'un service de dette. Le Ministère effectuera les paiements (capital et intérêts) jusqu'au remboursement complet de l'emprunt à long terme qui sera contracté auprès de Financement-Québec.

Afin de contracter cet emprunt, Financement-Québec demande au Conseil d'administration d'autoriser deux (2) des représentants de l'UQO afin de signer les documents suivants :

1. trois (3) exemplaires d'un extrait certifié d'une résolution incluant ses annexes A et B accompagnée d'un projet de convention de prêt, d'un projet d'acte d'hypothèque mobilière et d'un projet de billet;
2. trois (3) exemplaires de la convention de prêt incluant ses annexes A à D;
3. trois (3) exemplaires de l'acte d'hypothèque mobilière incluant son annexe A;
4. original du billet;
5. trois (3) exemplaires d'un certificat de signature;
6. trois (3) exemplaires d'un certificat de continuité;
7. trois (3) exemplaires des instructions de paiement;
8. trois (3) exemplaires de la confirmation de paiement que vous devrez conserver et nous poster après le versement du capital net de l'emprunt prévu pour le 8 mars 2007.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CA-4608 concernant la convention de prêt à intervenir entre l'Université du Québec en Outaouais et Financement-Québec dans le cadre de la subvention accordée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) concernant l'acquisition d'équipements de pointe pour le Laboratoire de cyberpsychologie de l'UQO, laquelle est jointe en appendice.

8.- **Nomination**

8.1 **Nomination d'un membre au Comité exécutif**

Le secrétaire général informe les membres que le Conseil d'administration doit procéder à l'élection d'un membre socio-économique au Comité exécutif, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 5 mars 2007 au 4 mars 2009.

Il s'agit de remplacer monsieur Jean-Pierre Giroux qui a perdu qualité.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 309-CA-4609 concernant la nomination d'un(1) membre au Comité exécutif (**Claudette Gatien**), laquelle est jointe en appendice.

9.- **Période d'information et questions**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente les plus récentes statistiques concernant l'admission aux trimestres d'été et d'automne 2007, lesquelles indiquent une augmentation significative du nombre de demandes par rapport à la même date, l'année dernière. Il avance l'explication selon laquelle la mise en place du nouveau système d'admission en ligne permettrait d'accélérer le traitement des demandes qui, aussitôt complétées, sont automatiquement prises en compte dans les systèmes informatiques, alors qu'auparavant la production des statistiques pouvait souffrir de délai du fait que les demandes papiers, même reçues au Bureau du registraire et des services aux étudiants durant la même période, prenaient un certain temps avant d'être traitées et informatisées.

Il informe également le conseil de la situation des admissions au Centre d'études universitaires des Laurentides (CEUL), lesquelles sont en augmentation importante, et ce, dans les 4 programmes de baccalauréat qui y sont offerts et qui sont tous soumis à un contingentement.

À la question d'un membre qui s'interroge sur la capacité de l'UQO à offrir des services de qualité au CEUL, il répond que la direction a entamé une réflexion sur le modèle d'organisation à favoriser pour le CEUL, notamment sur les impacts d'une délocalisation possible de ressources professorales et de soutien à l'enseignement. La

direction s'alimente de l'expérience de modèles de gestion qui ont été expérimentés ailleurs, dont à l'UQAR pour la gestion de son campus à Lévis.

10.- Dépôt de document

10.1 Lettre de messieurs Lucien G. Boucher, Pierre-Paul Morin, Daniel Pelletier et Jan Saint-Macary à monsieur Daniel Coderre concernant l'abolition de programmes en anglais à l'UQO

Le Conseil d'administration est invité à prendre connaissance d'une lettre datée du 5 février 2007 qui a été envoyée au vice-président à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec en Outaouais, monsieur Daniel Coderre, lettre signée par messieurs Lucien G. Boucher, Pierre-Paul Morin, Daniel Pelletier et Jan Saint-Macary. On y fait état, dans le contexte du débat sur la Politique linguistique, d'une situation de crise à l'UQO, des problèmes de gouvernance et d'une recommandation de mettre sur pied un institut ou organisme affilié à l'UQO qui permettrait l'offre de programme en anglais et en espagnol.

11.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 16 avril 2007 à 16 h 30.

12.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Marc Aubé, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 23.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice